



## Collectif "Des moyens pour l'inclusion scolaire" 13

L'accès à une scolarité de qualité et adaptée, est un enjeu démocratique fondamental pour tous les enfants. Faute de moyens réellement harmonisés aux besoins, telle qu'elle existe aujourd'hui, la politique d'inclusion scolaire ne tient pas les promesses d'une école inclusive et engendre souffrance pour les élèves concernés, les personnels et les familles.

Dans notre département, le manque d'AESH, de places dans les Établissements et Services Médico-Sociaux (ESMS), de dispositifs spécialisés dans les établissements scolaires, d'enseignant.es spécialisé.es et de Psy EN, malmènent et amputent trop de notifications MDPH en contradiction avec la loi de 2005 et les obligations morales de la République.

L'école inclusive est en marche depuis 2005, pourtant 16 ans plus tard les conditions de sa mise en œuvre (classes surchargées, personnels non formés, locaux non-adaptés...) sont autant d'éléments qui limitent considérablement, voire empêchent sa réussite.

Les personnels AESH restent relégué.es dans une position de précarité qui ne reconnaît pas leur profession et le rôle essentiel qu'ils/elles remplissent au sein de l'Education Nationale : contrats précaires, temps partiels imposés, bas salaires, absence de système de mutation, formation insuffisante, faible évolution de carrière, absence de gestion des ressources humaines. La situation faite à ces personnels ne peut perdurer.

Aujourd'hui, les conditions de la mise en œuvre des PIAL, dans un contexte de pénurie de moyens, amènent en pratique une détérioration de la qualité de l'inclusion et des conditions d'exercice des personnels, alors qu'ils étaient censés les améliorer. Dans les Bouches du Rhône, la circulaire départementale déterminant la dotation en emploi AESH mutualisé.e sur la base d'une dotation maximum arbitraire de 5 heures par élève notifié dégrade ces conditions de travail et de scolarisation et vient contredire cette volonté.

Par ailleurs, le nombre des notifications d'accompagnement mutualisé par la CDAPH est en augmentation significative par rapport à celui des notifications d'accompagnement individualisé, au détriment de l'accompagnement individualisé, et dans des proportions qui, au quotidien, ne nous paraissent pas toujours conformes aux besoins réels des jeunes.

Forts de ce constat, syndicats de l'Education, fédérations et associations de parents d'élèves, associations sur le handicap, et parents d'élèves s'unissent pour réclamer en urgence un budget supplémentaire et suffisant pour assurer l'inclusion de tous les élèves en situation de handicap en fonction de leurs besoins et avec des conditions d'enseignement adaptées.

Dans le cadre de cette union, les Conseils Départementaux et Académiques de l'Education Nationale, ainsi que le Ministère de l'Education Nationale, seront interpellés et d'autres mobilisations seront organisées si nécessaire.